

2020/074

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 27/10/2020

Reçu en préfecture le 27/10/2020

Affiché le

28 OCT. 2020

ID : 059-215900358-20201027-20201028_D0073-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le vingt trois octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.RAVIDAT.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.

Absents ayant donné pouvoir : Mme STALLA à Mme BLANDO.

M. CHRETIEN à Mme WAUCHER.

Mme WAUCHEL à M. PETIT.

M. WERY à M. SEGUIN.

Absents : M. CHALDAUREILLE.BAROCHÉ.

Mmes DELPLANQUE-GABET et CUVILLIER-BOUILLON.

Secrétaire de séance : M.PETIT.

Objet : REDEVANCES 2020 POUR OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC - GRDF.

Vu les décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et n° 2015-334 du 25 mars 2015 ;

Vu le courrier de GRDF en date du 05 mai 2020 relatif à l'état des sommes dues au titre de l'occupation du domaine public 2020 (RODP 2020) et de l'occupation du domaine public provisoire 2020 (RODPP 2020).

- RODP 2020 :

- o longueur de canalisation à prendre en compte : 16 728 mètres ;
- o taux retenu : 0,035 €/mètre ;
- o taux de revalorisation : 1,26.

Soit un montant de 863,70 €.

- RODPP 2020 :

- o longueur de canalisation à prendre en compte : 170 mètres ;
- o taux retenu : 0,035 €/mètre ;
- o taux de revalorisation : 1,08.

Soit un montant de 64,26 €.

Soit un montant total de 927,96 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte l'état récapitulatif des calculs des RODP et RODPP de l'année 2020, soit un montant global de 927,96 € pour lequel un titre de recettes sera émis par la perception de la globalité de ladite redevance.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le
Le Maire, 27 OCT. 2020

